

IMMOBILIER	COMMERCE ET VENTE	RESSOURCES HUMAINES
Bac+3 - LPI Responsable de Programmes Immobiliers	Bac+5 - MMC Manager des stratégies Communication Marketing	Bac+5 - MRH Directeur(trice) des Ressources Humaines
CQP Négociateur Immobilier	Bac+3 - LCOM Responsable de Projet Marketing & Communication	Bac+3 - LRH Responsable en Gestion des Relations Sociales
Bac+2 - BTS BTS Professions Immobilières	Bac+2 - BTS BTS Management des Unités Commerciales BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client	Bac+2 - BTS BTS Gestion de la PME

Toutes nos formations sont disponibles en contrat de professionnalisation et sanctionnées par un diplôme d'Etat ou inscrit au RNCP.

Tout savoir sur: Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail** conclu entre un employeur et un salarié.

Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Public

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus



Type de contrat

- Le contrat peut être à **durée déterminée** pour une durée comprise entre 6 et 24 mois. A l'issue du CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.
- Le contrat peut également être à **durée indéterminée**.
- Période d'essai d'1 mois non renouvelable.

Durée du travail

- Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. A défaut d'accords particuliers celui-ci sera de 35 heures.

En dehors des périodes à l'école, le salarié est à temps plein en entreprise.

Rythme Alternance

- Toutes nos formations sont sur un rythme de 2 jours à l'école et de 3 jours en entreprise plus des périodes à temps plein en entreprise.
- Le contrat peut démarrer deux mois avant le début de la formation.

Le Plus de Supexup

- **Supexup assure toutes les démarches administratives** liées au montage du contrat de professionnalisation.
- **Un suivi régulier** est effectué dans les entreprises (2 fois par an) par les conseillères en formation afin de maintenir un lien entre l'école et l'entreprise.

		Diplôme non professionnel de niveau Bac ou inférieur		Diplôme professionnel ou technologique sup ou égal au Bac	
		Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans
Rémunération	% SMIC**	55%	70%	65%	80%
	Brut	824,16 €	1 048,93 €	974,01 €	1 198,78 €
Coût mensuel * Salaire et Charges		913,66 €	1 162,84 €	1 079,78 €	1 328,96 €

*Coût mensuel à titre indicatif basé sur une entreprise employant moins de 10 salariés.

**Montant calculé sur la base du Smic 2018.

Augmentation du salaire au 21^{ème} anniversaire.

Les dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. Ce document, donné à titre indicatif, n'est pas contractuel. Votre entreprise ayant des spécificités, nous vous invitons à vous rapprocher de votre comptable ou de votre expert-comptable.

Les aides pour l'employeur

- Allègements de cotisations patronales sur les bas salaires (loi fillon)
- Pas de prime de précarité liées au CDD en fin de contrat
- Salarié non pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise.
- Exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- Aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi)
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé
- Aide supplémentaire de 2000 euros à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus

La formation et les actions d'évaluation et d'accompagnement sont financées par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sur la base de forfaits définis par accord de branche.